

PROJET DE DELIBERATION

Sur proposition de Monsieur Pascal VERTANESSIAN, Adjoint au Maire chargé des Equipements et des Travaux Publics,

Rapporteur : Pascal VERTANESSIAN

Objet : Convention entre la Ville de Vanves et GrDF pour l'hébergement de concentrateurs sur des toits d'immeuble dans le cadre du projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF.

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations et de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie et de GrDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

La Ville de Vanves soutient cette démarche. C'est pourquoi il est proposé d'héberger des concentrateurs sur des toits d'immeuble afin de mettre en place le système de communication qui permettra la généralisation des compteurs communicant gaz à partir du second semestre 2015.

Vu l'avis de la Commission « Espaces, Aménagement, Ressources » réunie le 13 octobre 2014 (unanimité).

Ainsi,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Vanves et la société GrDF.
- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat.